

rétablir la paix et la sécurité internationale est restée lettre morte. En contrepartie, cette situation a débouché sur la conception actuelle du maintien de la paix et quelques formules de limitation des armements. D'autres types d'antagonismes, en outre, ont aidé l'O.N.U. à parvenir finalement à un certain consensus, notamment en ce qui a trait aux progrès à accomplir dans les domaines des droits de l'homme, de la décolonisation, du développement économique et de l'élaboration du droit international. L'affrontement a dégénéré, à l'occasion, en guerre, mais les conflits armés ont été localisés et souvent rapidement éteints; toute une génération a pu ainsi ignorer les grandes guerres. Aucun État membre n'a encore quitté définitivement l'O.N.U. — et, jusqu'à une date récente, aucun n'a fait l'objet d'une menace de suspension ou d'exclusion — à la suite d'un désaccord, même fondamental, avec ses pairs sur la nature et les fonctions de l'Organisation ou sur le sens de la Charte.

Les affrontements qu'a connus l'O.N.U. ont été réglés, ou du moins atténués grâce, en partie, à l'évolution de la situation mondiale et à l'adoption de mesures découlant habituellement d'efforts soutenus, et respectant les principes et l'esprit généralement reconnus de la Charte. Ces dernières années est apparue une nouvelle forme d'antagonisme qui remet en question quelques-uns des principes consacrés par la Charte et les conventions généralement acceptées auparavant. S'il s'intensifie, il pourrait entraver la réalisation des buts premiers de l'O.N.U. et même compromettre les progrès accomplis au fil des ans.

C'est au début des années soixante que cet affrontement a pris racine lorsque d'anciennes colonies ayant accédé à l'indépendance sont allées grossir les rangs des pays en voie de développement, pour constituer, avec eux, une majorité aux Nations Unies. La formation du « Groupe des 77 » (de 77 à l'origine, le nombre des membres dépasse largement la centaine aujourd'hui) et l'action soutenue qu'il a menée en profondeur pour instaurer un « Nouvel ordre économique international » ont déjà été étudiées au chapitre six. Les buts poursuivis par ce groupe sont, avant tout, d'ordre économique, mais une bonne partie de ses membres se rassemblent aussi autour d'objectifs politiques qui concernent notamment l'Afrique et le